



ASSISTANT(E) EN COMMUNICATION - CONTRAT JEUNES

PEPS, Plateforme Emploi Partagés Solidaires recherche un(e) assistant(e) en communication. PEPS permet aux personnes en recherche d'emploi, aux personnes en emploi précaire et aux personnes travaillant, quel que soit leur statut, pour plusieurs associations, de n'avoir qu'un seul et même employeur bien que travaillant pour plusieurs associations.

Sous l'autorité de la responsable de communication, l'assistant(e) de communication a pour mission d'assurer la réalisation matérielle, la logistique et la mise en œuvre d'actions ou d'événements, de contribuer à la rédaction et la mise en forme de supports de communication, en relation avec des partenaires internes ou externes.

Descriptif du poste

- Concevoir et mettre en forme des documents (dépliants, dossiers de presse, PowerPoint...)
- Réaliser des prises de vue photographiques
- Effectuer la diffusion des documents de communication
- Rédiger des invitations, communiqués de presse et participer à l'élaboration des dossiers de presse (recherche d'informations et d'images, mise en forme...)
- Assurer l'accueil téléphonique
- Assurer la veille et la gestion de la boîte aux lettres fonctionnelle du service communication
- Tenir à jour le fichier de données et contacts (journalistes, partenaires, publics)
- Aide à l'organisation matérielle et logistique de différentes manifestations (conférences de presse, séminaires, conférences académiques, expositions...)

Compétences

- Connaissance des techniques et des outils de la communication (base de données, manipulation de fichiers)
- Connaissance générale des bases de la communication et de la documentation.
- Le fonctionnement et la culture du milieu associatif français
- Les réseaux de relations internes et externes des associations
- Maîtrise de la communication écrite, l'orthographe
- Utilisation de Microsoft, Suite bureautique libre, ...
- Travail d'équipe, à la communication et à la collaboration avec divers corps de métier.
- Prendre en compte les observations et questions.

Condition : avoir moins de 30 ans.

Déplacements divers à prévoir.

Rémunération sur la base de la convention collective ECLAT, niveau A247